



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 27 janvier 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : EDUCATION

Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2024-2025

La Ville de Dijon est la dernière ville de plus de 100 000 habitants (hors Paris) à verser des aides directes aux étudiants, sous critères sociaux.

En effet, le Conseil municipal attribue chaque année des bourses sur critères sociaux aux étudiants dijonnais, réparties sur quatre niveaux s'échelonnant de 500 à 1 000 €, avec les modalités suivantes :

- L'étudiant doit résider à Dijon depuis au moins trois ans et fréquenter un établissement d'enseignement supérieur situé sur le territoire de la métropole ;
- Ses ressources sont déterminées en fonction du quotient familial (ensemble des revenus mensuels divisé par le nombre de parts au sens de l'impôt sur le revenu) ;
- La bourse municipale est cumulable avec toute autre bourse ;
- Conformément aux dispositions de l'article L.9 du code électoral, il est demandé à l'étudiant de nationalité française de justifier son inscription sur les listes électorales d'une commune.

Le versement de cette bourse est conditionné par la production d'un certificat d'assiduité mais également la réalisation d'une contrepartie citoyenne de 12 heures dans une association ayant préalablement signé une charte d'accueil avec la Ville de Dijon. Pour accompagner les étudiants bénéficiaires, un forum associatif sera organisé courant février 2025, favorisant ainsi la prise de contact et les échanges, et plus généralement la création d'un lien entre le public étudiant et le tissu associatif local.

Cette année, 376 dossiers complets sont comptabilisés. 107 dossiers ont été refusés car restés incomplets ou ne remplissant pas les conditions d'attribution.

Il vous est proposé d'octroyer une bourse aux 318 étudiants disposant d'un quotient familial inférieur à 1 400 €, ce qui conduit à la répartition suivante :

Quotient familial mensuel	16 à 267 €	268 à 517 €	518 à 635 €	636 à 1 400 €	TOTAL
Montant de la bourse	1 000,00 €	750,00 €	650,00 €	500,00 €	
Nombre de bénéficiaires	20	40	40	218	318
Total	20 000 €	30 000 €	26 000 €	109 000€	185 000 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer**, au titre de l'année universitaire 2024-2025 :

- 20 bourses de 1 000 €,
- 40 bourses de 750 €,
- 40 bourses de 650 €,
- 218 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste ci-jointe.

- **de conditionner** le versement effectif de la bourse à la production :

- d'un certificat d'assiduité au titre du premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée,

- d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne de douze heures dans une ou plusieurs des associations conventionnées, au plus tard avant la fin de l'année universitaire.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 4 PROCURATION(S)	